

L'Appel à Projets n°9 a été lancé
Vous pouvez candidater jusqu'au 10 avril 2014



Le Fonds Avenir Bio : un soutien aux actions de structuration des filières biologiques

Le Fonds Avenir Bio, c'est quoi ?

Mis en place en 2008 dans le cadre du Plan de Développement « Agriculture Biologique : Horizon 2012 », et renforcé dès 2014 dans le cadre du Programme « Ambition Bio 2017 », le Fonds Avenir Bio est désormais doté de **4 millions d'euros par an**, pour soutenir des programmes de développement de l'agriculture biologique en France.

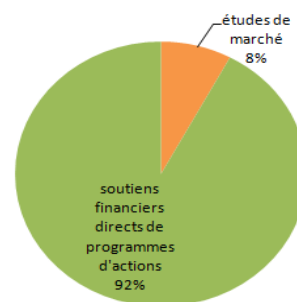
Géré par l'Agence Bio, et en conformité avec le cadre réglementaire européen, ce fonds a pour objectif la **structuration des filières biologiques**. Il complète les dispositifs d'aides publiques existants (crédits des collectivités territoriales, crédits d'animation DRAAF, crédits des Agences de l'Eau,...).

Ces 4 millions d'euros par an sont alloués :

✓ **Avant tout aux soutiens financiers directs de programmes d'actions** dans le cadre d'Appels à Projet pour des investissements de 2 natures :

- **Matériel** : équipements de production, stockage, conditionnement, transformation, gestion logistique de produits issus de l'agriculture biologique ;
- **Immatériel** : coordination, appui technique à la production, traçabilité et qualité des produits, recherche et développement de nouveaux débouchés, mise en adéquation de l'offre et de la demande.

✓ **de manière complémentaire aux études de marché** de portée générale et d'intérêt commun, afin de permettre aux opérateurs de la bio de se positionner et de monter des programmes d'actions cohérents.



Répartition du budget alloué au Fonds Avenir Bio
(source: Agence Bio)

Le Fonds Avenir Bio, quels objectifs ?

✓ **Développer l'offre** en produits issus de l'agriculture biologique

- en favorisant les conversions ;
- en diversifiant la gamme des produits et les débouchés ;
- en valorisant au mieux la matière première ;

✓ **Favoriser les économies d'échelle** pour maintenir des prix rémunérateurs pour les producteurs et des prix attractifs pour les consommateurs ;

✓ **Sécuriser les débouchés** pour les producteurs et les approvisionnements pour les transformateurs et les distributeurs via des contractualisations pluriannuelles amont/aval.

Le Fonds Avenir Bio, c'est pour qui ?

Ce Fonds d'aides s'adresse en priorité aux opérateurs économiques des filières issues de l'agriculture biologique, et plus particulièrement à :

✓ **des entreprises** implantées en France,

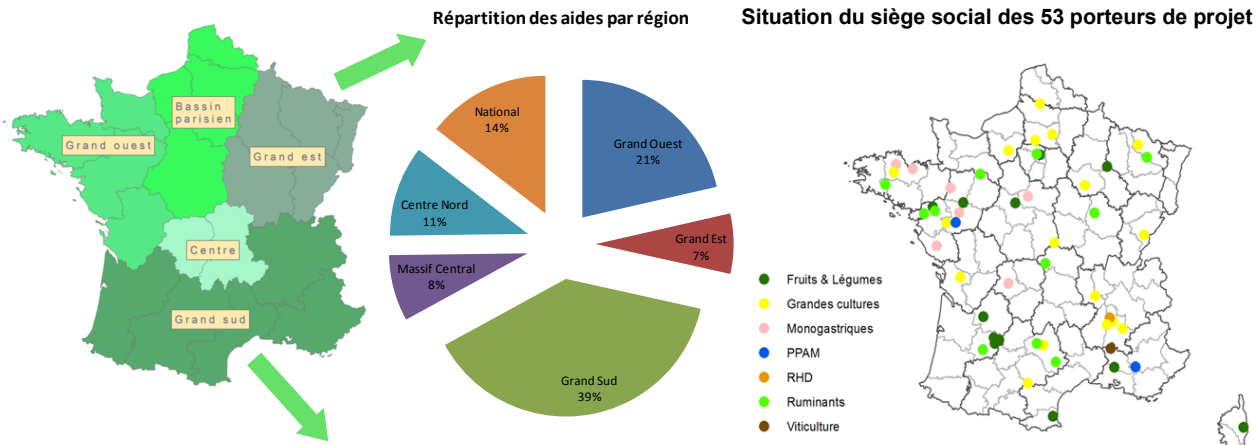
✓ **des organisations de producteurs biologiques** reconnues, ou autres associations économiques de producteurs,

✓ **des structures professionnelles** fédérant des entreprises ou organisations économiques dans le cadre de projets spécifiques.

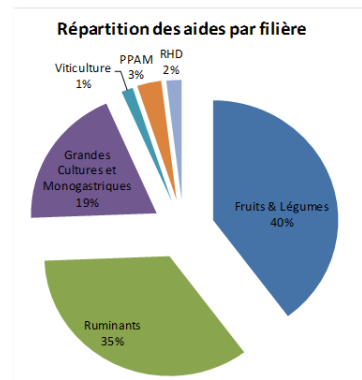
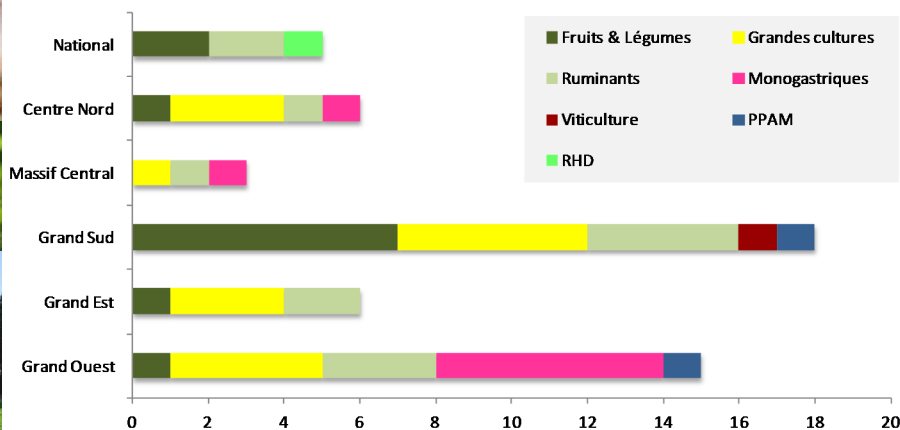
Pour tout renseignement : www.agencebio.org
Rubrique « Espace Pro & outils » - « Accompagnements » - « Fonds Avenir Bio »

15,8 Millions d'euros entre 2008 et 2013 pour soutenir 53 programmes multipartenariaux et multiterritoriaux

Des programmes d'actions soutenus sur tout le territoire français et dans toutes les filières



Répartition des projets par région et filière

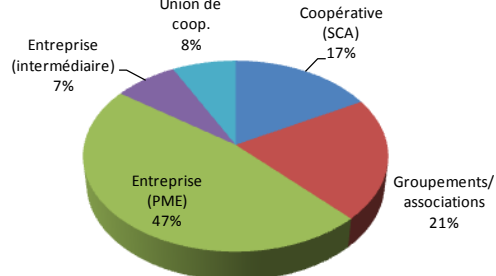


Source: Agence Bio

Depuis 2008, 53 porteurs de projet se sont associés à plus de 320 partenaires, opérateurs et acteurs à tous les stades des filières biologiques françaises.

Aujourd'hui, près de la moitié des porteurs de projet sont de petites et moyennes entreprises de transformation de produits biologiques.

Statut des 53 porteurs de projets (2008-2013)



En tout, ce sont 131 opérateurs économiques qui ont reçu un soutien direct dans le cadre du Fonds Avenir Bio :

- ✓ Près de la moitié sont des entreprises de transformation ;
- ✓ Près de la moitié sont des groupements, associations de producteurs et des coopératives.

Les partenaires associés aux porteurs de projets, et non bénéficiaires d'une aide Avenir Bio, interviennent aussi bien en amont qu'en aval de la filière concernée, puisque :

- ✓ Plus d'1/3 sont des opérateurs d'amont : groupements, associations de producteurs et coopératives ;
- ✓ Près d'1/3 sont des opérateurs d'aval : PME ou Entreprises Intermédiaires ;
- ✓ Près d'1/3 sont des structures de développement et d'accompagnement : Chambres d'Agriculture, structures de recherche, structures de conseil...

Vers un renforcement de la structuration des filières biologiques avec 63 millions d'euros investis par les opérateurs économique entre 2008 et 2013

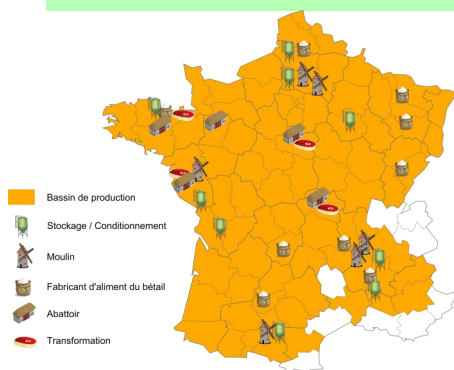
Le renforcement de la structuration de filière, quels résultats ?

Avec près de **63 millions d'euros investis** par les opérateurs économiques, dont 15,8 millions d'euros de soutien, on constate :

- ✓ Une augmentation des **surfaces** en conversion ou certifiées bio ;
- ✓ Une augmentation du **nombre d'opérateurs** engagés dans des filières biologiques ;
- ✓ Une **relocalisation** de la production (baisse des importations).
- ✓ Des **partenariats** pluriannuels amont/aval ;

Aujourd'hui, 12 programmes sont mis en œuvre dans le secteur des **fruits et légumes**.

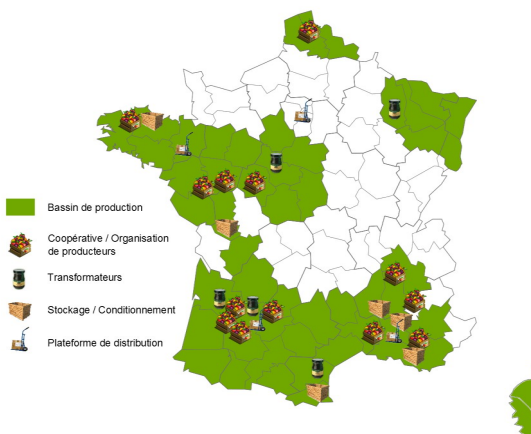
Ils se traduisent par un développement de la production de proximité, une amélioration des capacités de stockage organisé, une relocalisation des approvisionnements sur l'ensemble du territoire ou encore un élargissement de la gamme (lignes de compote, bouteilles de jus à faible impact écologique,.....).



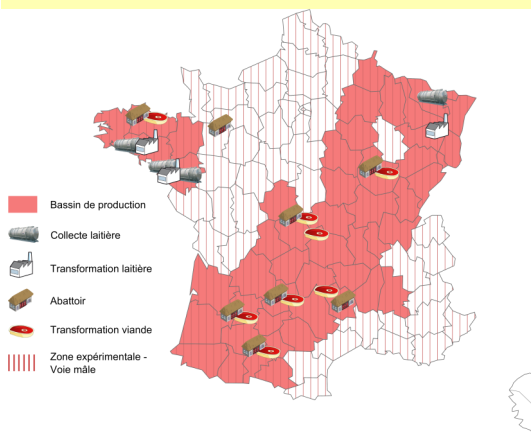
La **filière bovin/ovin** regroupe 13 programmes dont un programme expérimental à l'échelle nationale de valorisation des animaux mâles (avec le concours de l'institut élevage et des fermes expérimentales). Ces programmes permettent une meilleure valorisation en filière biologique de toutes les parties de l'animal ainsi que l'élargissement de la gamme des produits. Ces démarches visent à répondre à la demande croissante de la restauration hors domicile.

Quatre programmes concernent plus spécifiquement le secteur viticole, les plantes à parfum aromatiques et médicinales (PPAM) et la restauration collective.

- ✓ Le renforcement de la **maîtrise technique et de la qualité des productions** ;
- ✓ Une **optimisation** de la planification, du conditionnement et de la logistique avec des outils performants et innovants ;
- ✓ Une augmentation du **volume** et un élargissement de **gamme de produits** biologiques à des **prix rémunérateurs et attractifs**.



Dans le secteur des **grandes cultures**, 24 programmes ont été soutenus dont 7 avec une priorité pour l'alimentation humaine (panification, céréales petit déjeuner...). Dans le cadre des programmes dont l'alimentation animale est l'orientation principale, l'accent est mis sur un approvisionnement au sein des bassins de production, l'amélioration des coûts de production et la planification. Tous ces programmes contribuent à la valorisation de l'ensemble des produits de la rotation, avec par exemple, une optimisation avec le développement de la luzerne.



L'année 2014 : Une amplification du Fonds Avenir Bio dans le cadre du Plan Ambition Bio 2017

Dans le cadre du nouveau **programme « Ambition Bio 2017 »**, lancé en mai 2013 par M. Le Foll, Ministre de l'Agriculture, le **Fonds Avenir Bio a été renforcé**, avec un montant porté à 4 millions d'euros en 2014. Ce renforcement du dispositif s'inscrit dans une démarche partagée par tous afin de consolider ou construire des filières diversifiées, complémentaires, ancrées dans les régions et les territoires, justes, durables et claires pour le consommateur.

Une évolution du dispositif pour répondre au mieux aux attentes des opérateurs économiques et des structures de développement de l'agriculture biologique

En réponse aux besoins des opérateurs économiques et aux recommandations et attentes exprimées par les structures publiques et professionnelles, l'Agence Bio prépare, en concertation avec ses membres et les représentants de l'Association des Régions de France (ARF), une **évolution du dispositif**, avec pour 2014, le lancement de 2 Appels à Projets :

✓ Un **Appel à Projets « élargi »** et adapté, qui sera lancé en milieu d'année, pour impulser, susciter et rendre plus accessible la mise en œuvre de programmes de structuration de filières biologiques. Dans le cadre de cet Appel à Projets (AAP), **2 possibilités** seront proposées aux porteurs de projet et leurs partenaires :

- un **dépôt direct** du dossier complet, selon les mêmes modalités que les AAP précédents
- un dépôt d'un dossier au stade du montage de projet (stratégie partenariale, ingénierie technico-économique, business plan,...) avec la **formulation d'un besoin pour un accompagnement au montage du projet**

Dans le 2ème cas, le soutien s'adresse aux **PME, TPE et groupements/associations de producteurs**, et aura pour objectifs :

- d'optimiser la préparation des projets,
- de faciliter la **concertation** avec les collectivités territoriales.

✓ Un **Appel à Projet « classique »** a été lancé le 18 février 2014 afin de ne pas freiner les démarches de structuration de filière déjà prêtes à être mises en œuvre sur le territoire, et qui seraient éligibles au Fonds Avenir Bio.

Des dispositifs plus interactifs d'échanges avec l'ensemble des structures nationales et régionales pour optimiser l'accompagnement pour la structuration des filières biologiques

✓ Un **Comité Avenir Bio « special »** s'est réuni le 21 janvier 2014, constitué des personnalités qualifiées membres du Comité Avenir Bio et des représentants de l'ARF, lieu privilégié de concertation pour les évolutions du dispositif. Ce Comité se réunira une nouvelle fois le 20 mars, afin de valider les propositions d'évolutions du Fonds Avenir Bio.

✓ A chaque étape de la mise en œuvre du Fonds Avenir Bio, les **structures régionales** (DRAAF et Conseils Régionaux (CR)) s'impliqueront d'avantage, en plus des **réunions annuelles avec le Ministère de l'Agriculture** et les DRAAF et les **échanges réguliers** avec l'équipe Avenir Bio au cours de l'instruction des dossiers. Ces dispositifs d'échanges sont en cours de construction, à travers une concertation avec les membres de l'Agence Bio, les DRAAF et l'ARF, et seront validés à la fin du premier trimestre 2014.

✓ Un **« club des financeurs »** sera mis en place au cours de l'année, regroupant entre autres des établissements bancaires, les Chambres du Commerce et de l'Industrie, les Chambres des métiers, la BPI France,... afin de :

- **Optimiser l'articulation** des dispositifs de financement ;
- Permettre aux différentes structures de **mieux orienter** les porteurs de projets vers des dispositifs d'accompagnement adaptés.

Pour le rayonnement du Fonds Avenir Bio : de nouveaux dispositifs d'information

Des dispositifs seront mis à disposition des opérateurs économiques pour impulser des démarches multi-partenariales de structuration de filière :

- **Deux guides** seront édités afin de faire connaître les démarches de structuration de filière et le Fonds Avenir Bio ;
- **Des rencontres professionnelles** seront organisées, avec l'équipe Avenir Bio et les professionnels du financement, afin de répondre aux questions des opérateurs et structures d'accompagnement.